

pose alors cette question qui annonce la seconde partie de son ouvrage : les saints savaient-ils qu'ils étaient des saints et de quelle façon ? Dans sa « recherche de la première personne » qui ouvre la seconde partie de son livre, Turner rencontre inévitablement les *Confessions* d'Augustin. Le rapport entre l'écrit et le réel font ici l'objet d'analyses particulièrement fines. Le vol de poires pour le seul plaisir de mal faire, épisode clef de l'adolescence du saint, le figuier sous lequel il s'assied dans le jardin milanais qui va être le lieu de sa conversion, les voix d'enfants qui chantent dans la maison voisine « Prends et lis », déclenchant la lecture d'un verset de Paul qui va tout changer pour lui, tous ces éléments autobiographiques sont chargés d'allusions littéraires et scripturaires aisément reconnaissables dans le texte même des *Confessions*. Turner ne se rallie pas pour autant au scepticisme de Pierre Courcelle : à ses yeux, les poires, le figuier et le chant des enfants étaient bien réels. Ici encore, l'accent mis sur le sens spirituel s'accompagne d'une affirmation de la réalité concrète du sens littéral. À l'époque où fleurissent les hagiographies, on lit le réel comme on lit la Bible, dans le même état d'esprit, avec les mêmes outils. Dans sa conclusion, Turner revient à une question qu'il a posé un peu plus haut : les saints savaient-ils qu'ils étaient des saints ? En fait, le saint était habité par le doute. Sa sainteté, dont il avait une espèce de pressentiment, pouvait toujours être contestée, et elle devenait pour lui-même un problème. L'effet *fama* pouvait alors devenir le seul moyen de calmer son anxiété. Cet ouvrage, très au courant des recherches les plus récentes, auxquelles il fait sans cesse référence, est une analyse pénétrante de ce *Late Antique Spiritual Lifestyle* dont l'hagiographie est l'une des expressions les plus fidèles. L'index final, à la fois nominal et thématique, permettra d'en mieux utiliser les richesses. Hervé SAVON

Lázlo ODRÓBINA, *Le CTH 3,7,2 et les mariages mixtes*. Szeged, Université, 2007. 1 vol. 16,5 x 24 cm, 328 p. (ACTA ANTIQUA ET ARCHAEOLOGICA, 31).

La loi sur les mariages mixtes recueillie dans le Code Théodosien, III, 7, 2, est un rescrit du 14 mars 388 adressé par Théodose, qui se trouve alors à Thessalonique, au préfet du prétoire Cynegius. Alors que la Rome classique ne connaissait aucun empêchement au mariage pour raison de disparité religieuse, cette loi trahit un nouvel état d'esprit, apparu avec l'empire chrétien. Elle assimile, en effet, à l'adultère une union conjugale entre une partie juive et une partie chrétienne, cette assimilation pouvant entraîner l'application de la *poena capitalis*. Le but de L. Odrobina est de définir le motif qui a pu inspirer une telle interdiction – L'auteur fait d'abord l'inventaire des réponses que l'on a données à cette question. Il constate que, pour la grande majorité des historiens, cette loi a été promulguée sous l'influence ou à la demande de l'Église, et l'on y voit aujourd'hui la conséquence d'un antisémitisme plus ou moins prononcé. L'idée qu'une telle législation ait pu répondre à une demande des juifs n'a été énoncée que très rarement. L. Odrobina a voulu réexaminer ce consensus presque parfait. – Il procède donc à un vaste tour d'horizon des jugements portés respectivement par les chrétiens et par les juifs sur ces mariages. Il constate que, dans leur condamnation de telles unions, les premiers se bornent en général à des considérations théologiques alors que les juifs adoptent un point de vue plus pratique, allant jusqu'aux sanctions capitales. Revenant alors au problème du motif de la loi et aux

solutions qu'on lui donne le plus souvent, L. Odrobina juge celles-ci sommaires et superficielles. Elles sont inspirées selon lui par l'état des esprits après la Seconde Guerre mondiale et le drame du génocide perpétré par les nazis, et elles pèchent ainsi par anachronisme. – L'auteur estime donc, dans sa conclusion, qu'il semble légitime de conjecturer une origine juive de la loi. En effet, écrit-il, la « mentalité et les méthodes » de celle-ci « sont très proches de celles du rabbinisme, alors qu'elles sont [...] étrangères à celles du christianisme ». Si bien que l'on pourrait y voir une restauration par le droit romain de l'autorité et de la pratique des rabbins. Enfin, fait remarquer l'auteur, lors de la publication de la loi, la situation politique et militaire excluait une mesure vexatoire envers les juifs, si minime fût-elle, de la part du législateur. On peut donc supposer l'existence d'un « groupe de pression » juif. Théodose, en effet, se préparant à entrer en campagne contre l'usurpateur Maxime, avait besoin de tous les appuis. Et son adversaire, qui occupait l'Italie, avait pris la précaution de faire reconstruire une synagogue romaine incendiée par les chrétiens. – L. Odrobina reste prudent en concluant. C'est l'un des mérites de son étude. Sans forcer le ton, il présente une série de dossiers d'un réel intérêt pour la solution du problème qu'il a posé. Il montre, en même temps, qu'on ne doit pas céder à la tentation simpliste de replacer les événements du IV<sup>e</sup> siècle dans une perspective qui est celle du XX<sup>e</sup>.

Hervé SAVON

Nicole HECQUET-NOTI, *Avit de Vienne. Éloge consolatoire de la chasteté (Sur la virginité)*. Introduction, texte critique, traduction, notes et index par N.H.-N. Paris, Le Cerf, 2011. 1 vol. 12,5 x 19,5 cm, 245 p. (SOURCES CHRÉTIENNES, 546). Prix : 25 €. ISBN 978-2-204-09751-2.

Dans la tradition manuscrite, ce texte est présenté comme le sixième livre des *Carmina de spiritalis historiae gestis* – l'*Histoire spirituelle* – une épopée biblique achevée par Avit de Vienne en 507. En fait, il s'agit d'un poème indépendant, dédié par Avit à sa sœur Fuscina, vierge consacrée qui avait été mise au couvent dès son enfance. C'est après coup seulement que ce poème a été rattaché arbitrairement à l'*Histoire spirituelle*. Avant le présent volume des *Sources chrétiennes*, on le lisait dans l'édition publiée par R. Peiper en 1883, dans les *Monumenta Germaniae Historica*. C'est un nouveau texte critique que nous offre Nicole Hecquet-Noti, complétant ainsi l'édition et la traduction de l'*Histoire spirituelle* d'Avit qu'elle a déjà donnée dans les *Sources chrétiennes*. Conformément aux principes de la collection, le volume s'ouvre par une ample introduction. N. Hecquet-Noti replace ce poème dans la longue suite de traités sur la virginité écrits dans les premiers siècles de l'Église, à partir de Méthode d'Olympe chez les Pères grecs et de Tertullien chez les latins. Ce sont naturellement ces derniers qui influencent directement Avit, ignorant en grec. N. Hecquet-Noti présente rapidement le *De habitu uirginum* de Cyprien, le corpus des traités sur la virginité composés par Ambroise, le *De sancta uirginitate* d'Augustin et les lettres de Jérôme. S'y ajoute, pour la littérature hagiographique, la vie d'Eugénie. L'auteur montre ensuite ce qu'était, au VI<sup>e</sup> siècle, la place de la vierge consacrée dans la société. Elle note une différence majeure avec l'époque d'Ambroise et de Jérôme, où le choix de la condition virginale était alors essentiellement personnel et mettait